



TULLE
Comité
de jumelage

Schorndorf • Bury • Dueville

comitedejumelagesbd.com

Siège social : 36 Av. Alsace-Lorraine 19000 TULLE



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen agricole
pour le développement rural
L'Europe investit
dans les zones rurales



Newsletter n° 2 - février 2020

Edito :

Des polémiques partisans étalées sur la place publique (au lieu d'être réglées en Conseil d'Administration) ont contribué à créer un climat délétère, et ont beaucoup nui à l'image de notre association.

Nous espérons que vous tous, adhérents et sympathisants continuerez à soutenir ce grand comité de jumelage qui était la seconde vie de notre ami Guy Jean-Pierre PLAS. Ce comité de jumelage, le plus ancien du Limousin initié en 1964 par les "Troubadours", réunit dans des échanges fraternels et fructueux, l'Allemagne avec Schorndorf, l'Italie avec Dueville, le Royaume Uni avec Bury, et la France avec notre bonne ville de Tulle.

Ces échanges se poursuivent cette année avec les commémorations du 10ème anniversaire de notre jumelage avec Dueville (à Dueville), et celles du 50ème anniversaire avec Bury (à Tulle).

Merci de confirmer votre soutien à notre comité en renouvelant votre adhésion à l'association pour cette année 2020.

Le bureau.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Assemblée générale 2020

Notez déjà sur vos tablettes la date de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu le **samedi 14 mars** à partir de **15 heures au CCS**, salle Amérique. L'ordre du jour vous sera communiqué ultérieurement, avec les convocations.

Conseil d'Administration :

Les membres du Conseil d'Administration travaillent actuellement à la pérennité du jumelage, notamment à la révision des statuts, avec pour objectif une réorganisation du fonctionnement de notre comité.

Adhésions, ré-adhésions :

A l'aube de cette année 2020, les cotisations ont été fixées par le Conseil d'administration à **15€ par adhérent adulte, et 5€ pour les jeunes**. Cette augmentation devra néanmoins être validée lors par la prochaine Assemblée Générale au cours de laquelle vous seront fournis des éclaircissements sur cette majoration, à l'occasion de la présentation des comptes 2019 et du budget prévisionnel 2020.

Vous pouvez d'ores et déjà anticiper votre adhésion par chèque à l'ordre du Comité, et adressé ou déposé au siège social.

Merci d'avance

Le programme européen LEADER

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement.

Le programme LEADER est financé par le **FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Les territoires qui souhaitent développer une stratégie LEADER ont été sélectionnés par les Régions, autorités de gestion des fonds européens, à l'issue d'une consultation par "appel à projets". Les territoires retenus se voient allouer une enveloppe de FEADER destinée à soutenir des projets innovants portés par des acteurs publics (collectivités, établissements publics...) ou privés (associations, entreprises, agriculteurs, chambres consulaires...). Ils mettent ensuite en place un **Groupe d'action locale (GAL)** qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme.

En région Nouvelle-Aquitaine, 52 territoires ont été retenus dans le cadre du programme LEADER.

Notre Groupe d'Action Locale s'intitule « **Pays de Tulle Vézère Monédières** ». La structure porteuse est Tulle-Agglomération dont le président est Michel Breuilh, et l'animatrice Murielle Drouillac.

Dans le cadre du projet de notre comité, initié par Guy Jean-Pierre Plas avec l'aide de Roland Maron, deux axes de financements ont été retenus par le GAL :

- des **aides pour l'acquisition d'équipements** matériels nécessaires à la présentation des actions du comité : marchés, fêtes des associations, stands, conférences etc.

- des **aides pour la communication** : réalisation et l'impression d'affiches, de documents (dont une brochure relatant les trois jumelages depuis leur création ainsi que les anniversaires); achat d'objets publicitaires.

Cette aide financière est au total de 10149€. Trois mille euros ont d'ores et déjà été engagés : tables, gobelets, affiches, ballons, drapeaux, fanions, roll-up.

Mais le comité doit solder les factures avant de pouvoir se faire rembourser par le FEADER. Nous sommes donc actuellement en attente des trois mille euros nécessaires à la poursuite de nos investissements.

Amis adhérents, à vos plumes !!!

La revue n° 49 :

Elle sera **consacrée à Jean-Pierre** : publication des différents hommages parus dans la presse, mais aussi ceux de ses amis. A cette fin, nous vous sollicitons pour raconter vos souvenirs, votre vécu, vos anecdotes, vos joies partagées avec JPP (avec photos le cas échéant), au travers des activités du comité ou éventuellement privées. Nous solliciterons également tous ses amis des comités des villes jumelles.

Une partie sera **consacrée à l'actualité de nos jumelles en 2019**. Là encore, si vous avez des articles à proposer...

Pour les adhérents qui ont participé à l'accueil des Duevillisi et ceux qui ont séjourné à Schorndorf, avant que votre mémoire ne s'estompe, imprimez vos impressions de voyage, accueil dans les familles, anecdotes, récit de vos sorties, lieux visités lors de la journée libre, etc. Tous les articles seront les bienvenus.

Un grand merci pour votre aide précieuse.

Pour adresser vos articles :

gerard.amann@sfr.fr, en précisant dans l'objet du message le numéro de la revue concernée (Revue 49) suivi de votre nom.

La revue n° 48 :

Elle est disponible sur le blog du comité : comitedejumelagetsbd.com dans la rubrique publications. (64 pages)

Les adhérents qui souhaitent avoir une version papier sont invités à contacter le trésorier par SMS 06 12 18 50 37 ou par mail :

gerard.amann@sfr.fr

- revue en couleur : 20€

- en noir et blanc : 3€

